



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 30 novembre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h30*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Elise ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;  
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLILOLO Lorine ;  
GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ;  
LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MENESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ;  
POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse, suppléante de JACQUIN Denis  
**C.C.L.L :** COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** CHOPARD Félix ; JACQUIN Denis ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL  
Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; ROUX Jean-Hugues  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

#### Procuration de vote :

**Mandants :** CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LEMERCIER Myriam ; NAPPEZ Anthony  
**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; LAMBERT Marie ; TERZO André

**Objet :** 5B.Conventions sur les ressourceries : objectifs de tonnages 2022 et modalités de  
prorogation  
2021/11\_13-62

DECHETTERIES

**CONVENTIONS SUR LES RESSOURCERIES : OBJECTIFS DE TONNAGES 2022 ET MODALITÉS DE PROROGATION**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué.

Sur le périmètre du SYBERT, trois associations interviennent sur des secteurs différents :

- Emmaüs Besançon : déchetterie de Besançon-Tilleroies,
- Les Amis d'Emmaüs à Ornans : déchetterie d'Amancey et apports en direct par les usagers d'Ornans,
- L'association TRI de Quingey : les 13 autres déchetteries.

Si, sur l'année 2019, plus de 983 tonnes d'objets divers avaient été détournées des filières traditionnelles, afin d'être réemployées et ainsi bénéficier d'une deuxième vie, en 2020, du fait de la crise sanitaire, cela concernait « seulement » 886 tonnes.

Malgré tout, après échanges avec les différentes associations, pour l'année 2022, les projections, en termes de tonnages, permettent d'envisager un retour aux chiffres de 2019.

En parallèle, un groupe de travail dédié au réemploi (dont les ressourceries) va voir le jour prochainement avec, pour objectif, un développement et une optimisation de cette filière. L'année 2022 sera l'occasion de réfléchir et de tester certaines actions et évolutions.

Dans l'attente des conclusions de ce groupe de travail il est proposé, pour l'année 2022, de reconduire les objectifs de tonnages fixés aux associations :

- L'association TRI : 590 tonnes.
- Emmaüs Besançon : 230 tonnes.

Au final, pour l'année 2022, l'objectif global est de détourner 940 tonnes d'objets divers, soit une subvention de fonctionnement de 98 700 €.

Remarque : concernant l'association Les Amis d'Emmaüs à Ornans et, du fait de la disparition de la déchetterie d'Ornans, une nouvelle convention a été signée début 2021, afin de permettre aux usagers de se rendre directement dans leurs locaux pour déposer les objets réemployables. Seules les conventions avec Emmaüs Besançon et l'association TRI doivent être renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**A l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **confirme le maintien des objectifs de tonnages de 2021 pour 2022 pour les trois associations,**
- **confirme, de fait, la reconduction de la convention avec les Amis d'Emmaüs à Ornans selon les mêmes termes qu'en 2021, par courrier du Président du SYBERT,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer une nouvelle convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec les Association TRI et Emmaüs Besançon, selon les mêmes termes que les conventions de 2018 mais en tenant compte des objectifs – maintenus au niveau de 2021 - de tonnages indiqués ci-dessus (590 tonnes pour TRI et 230 tonnes pour Emmaüs Besançon.**

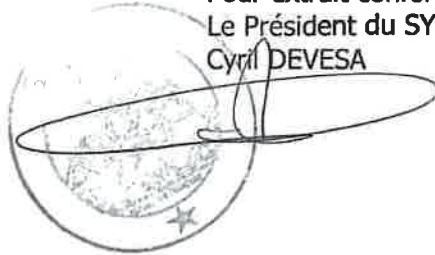
Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le **06 DEC. 2021**

ID : 025-252508247-20211130-2021\_11\_13\_62-DE

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

